



que puis-je prétendre avoir pour mon licenciement

Par **velpry**, le **31/12/2008** à **02:42**

bonjour je travaille en imprimerie (imprimerie labeur) depuis 21ans1/2 je suis en arrêt pour maladie professionnelle depuis 2ans1/2 , la secu me considère comme guerrie (tout en ayant encore des séquelles reconnues par mon médecin) pour le 4 janvier ,donc je dois reprendre mon travail le 5 janvier ,je vais être reconnue inapte pour mon travail par le médecin du travail mais mon employeur m'a déjà prévenue qu'il n'y a aucune place pour moi donc je vais être licenciée ... Pourriez-vous s'il vous plaît me dire à peu près ce que je puisse prétendre avoir pour ce licenciement question revenus et le patron m'a même dit que normalement je dois reprendre un peu mon travail mais comme il n'y a aucune place pour moi il ne savait pas comment faire ? peut-il m'obliger à prendre mes congés payés (si j'en ai) ou doit-il me payer les deux mois de préavis ou les 15 jours entre les deux visites du médecin du travail ? je vous remercie pour votre réponse ...cordialement merci